VILLE DE
Châteaubernard

REVUE DE PRESSE

Vendredi 11 août 2017

SUD OUEST

Charente Libre

Une bourse de 500€ pour les jeunes

Le gouvernement veut mettre en place *«dès l'année prochaine»* le Pass Culture, une aide de 500 euros aux jeunes de 18 ans, a déclaré mercredi la ministre de la Culture Françoise Nyssen (Photo AFP). Cette mesure figurait dans le programme électoral d'Emmanuel Macron. Permettre *«à toutes et à tous d'accéder à la culture est là ma priorité, et le Pass Culture en sera un des effets. Évidemment nous commençons à en faire très sérieusement l'étude, pour que ce soit effectif dès l'année prochaine»*, a expliqué la ministre devant l'Assemblée nationale, répondant au député REM du Vaucluse Jean-François Césarini. Emmanuel Macron avait annoncé pendant la campagne présidentielle qu'il souhaitait mettre en place, s'il était élu, un *«pass culture»* de 500 euros, qui serait versé aux jeunes à leurs 18 ans pour régler des dépenses culturelles (livres, théâtre, cinéma...), et serait cofinancé par les plateformes numériques. *«La jeunesse est ma priorité»*, a déclaré Françoise Nyssen dans le journal *Ouest-France* avant de poursuivre : *«Les jeunes pourraient avoir accès à l'offre culturelle via un outil informatique, une appli sur smartphone, par exemple.»* Fin juillet, lors d'un déplacement en Italie, où un dispositif similaire (le *«bonus culture»*) a été lancé l'an dernier, Françoise Nyssen et son homologue transalpin, Dario Franceschini, avaient en outre évoqué l'idée d'un *«pass culture européen»*. Reste à savoir si les jeunes ayant passé les 18 ans y auront droit également.

L'infographie

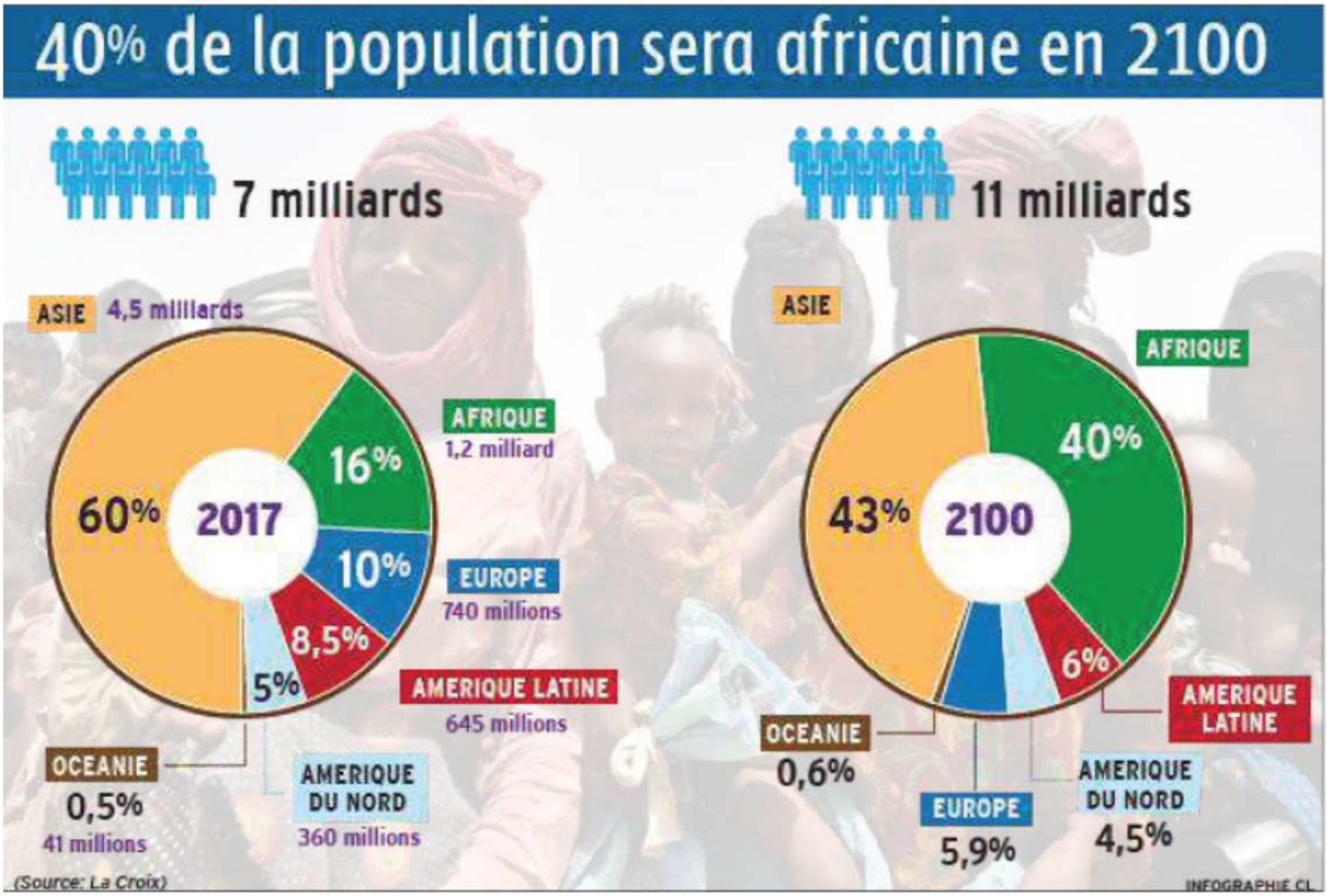

TRIBUNAL

Cinq mois ferme pour le récidiviste de Châteaubernard

Un Cognaçais de 36 ans a été jugé hier par le tribunal correctionnel d'Angoulême pour conduite sans permis, sans assurance et sous l'emprise de stupéfiant, et pour la détention de 2,3 grammes de cocaïne (lire *CL* d'hier). Multirécidiviste, il a été condamné, dans le cadre d'une comparution immédiate, à cinq mois de prison ferme, avec obligation de travailler, de soins et de repasser l'examen du permis de conduire.

Ce père de six enfants, connu des services de police de Cognac, a été interpellé mardi à Châteaubernard après avoir tenté de fuir, d'abord en voiture, puis à pied, suite un banal contrôle. L'homme, qui ne se définit *«pas comme un toxicomane mais consommateur occasionnel»*, a déjà un casier judiciaire chargé. Quatorze mentions y figurent, pour des faits similaires notamment. Le procureur, dans ses réquisitions, a noté un *«comportement irresponsable»* générant *«un danger pour la route»*. Sans emploi depuis 2012, ce Cognaçais avait l'intention de quitter la région pour se détourner de ses fréquentations et *«donner un meilleur avenir»* à ses enfants.

Psychiatrie: des scientologues dénoncent des «abus»

Leur mouvement a été créé par la Scientologie. Ils ont fait une halte hier devant le CHS de La Couronne pour dénoncer «les abus en psychiatrie». Le directeur du CHS leur répond.

> Le recours à l'hospitalisation sous contraintes pour péril imminent n'est pas rare, mais il n'est ni abusif, ni arbitraire.

Amandine COGNARD
a.cognard@charentelibre.fr

Sept cyclistes en parka rouge ont manifesté hier vers 17 heures devant le centre hospitalier spécialisé (CHS) Camille-Claudel à La Couronne. Ces membres de la «Commission des citoyens pour les droits de l'homme», fondée par l'Église de Scientologie, considérée comme une secte en France par plusieurs rapports parlementaires, ont entrepris un raid à vélo entre Nantes et Bordeaux, avec neuf étapes, pour dénoncer *«les mauvais traitements et les pratiques inhumaines et dégradantes pratiquées dans certains hôpitaux psychiatriques, comme l'isolement ou l'immobilisation sur un lit»*. *«Nous ne savons pas précisément si c'est le cas en Charente,* avoue la porte-parole de l'association, Coralie Gamet, *mais nous nous basons sur des rapports nationaux qui dénoncent ces pratiques en France.»*
Cette poignée de militants insiste alors surtout sur le fait que, d'après le rapport 2016 de la Commission des soins psychiatriques de Charente, *«74 % des internements forcés effectués dans le département le sont via des procédures d'urgence ou de péril imminent»*, et donc avec un seul certificat médical au lieu de deux, alors que ces dispositions doivent, selon la loi, rester des exceptions. *«Les droits des patients ne sont pas respectés»*, martèle la porte-parole.
Une analyse que ne partage pas du tout le directeur du CHS Camille-Claudel, Roger Arnaud, qui rappelle avant tout que sur les 1 300 patients pris en charge dans l'année par le centre spécialisé, les hospitalisations forcées n'en représentent que 400. Et que beaucoup de patients, même suivis sous contrainte, vivent à l'extérieur des murs de l'établissement.

«L'isolement n'est utilisé qu'à des fins thérapeutiques»

«Effectivement, depuis la loi de 2011, les procédures qui régissent les hospitalisations sous contraintes ont été assouplies, notamment pour permettre à des patients qui ont besoin de soins psychiatriques de ne pas rester coincés aux urgences parce qu'on ne parvient pas à trouver un tiers disponible, ou qu'aucun de ses proches ne souhaite prendre de décision à ce propos.» Le directeur l'assure: *«Ces nouvelles procédures sont accompagnées de moyens de contrôle supplémentaires qui évitent les abus. Le juge des libertés et de la détention passe au CHS deux fois par semaine. Une autre évaluation est effectuée dans les 72 heures après la première prise en charge. Le contrôleur général des lieux de privatisation de liberté veille au grain.»*
Il convient que le recours à la procédure de péril imminent *«n'est pas rare»*, mais affirme qu'il n'est *«ni abusif, ni arbitraire»*. *«Un médecin psychiatre est un professionnel qui voit arriver des gens souvent très dépressifs ou très violents. S'il prend la décision d'hospitaliser sous contraintes, c'est qu'il estime cela nécessaire. L'erreur n'est pas impossible, mais s'il s'avère que le patient n'a pas besoin de rester hospitalisé, la prise en charge est levée.»*
Concernant les placements à l'isolement, le directeur du CHS indique qu'un *«registre a été mis en place depuis le début de l'année et que ces isolements sont toujours faits dans une démarche thérapeutique, pour protéger le patient de lui-même ou protéger les autres patients et les personnels.»*

Sept membres de la Commission des citoyens pour les droits de l'homme ont manifesté hier devant le CHS. Photo Majid Bouzzit

■ La violente réaction outragée du député charentais sur le vote de la loi de moralisation de la politique a fait bondir un lecteur ■ Il nous a adressé ce courrier.

Lettre d'un électeur scandalisé au député Lambert

«Mon cher député, si cher Jérôme. À moins de l'exemplarité, le personnel politique ne retrouvera pas de légitimité... Et vous risquez de finir avec vos têtes au bout des bâtons en affichant l'air con de celui qui n'a toujours pas compris pourquoi!

Alors que cette nouvelle assemblée légitime – je tiens à préciser que Macron n'est pas ma tasse de thé – décide de s'attaquer au statut du parlementaire, tu sors de ta bonhomie légendaire pour mener le combat (je regrette de ne t'avoir que rarement entendu aussi remonté pour défendre les intérêts de notre département; il y a en page 3 du même journal, un entretien avec Gilles Bernard très intéressant qui appuie ce constat sur la médiocrité de nos élus quand il s'agit de l'intérêt collectif et du développement du territoire!).

> Cher Jérôme, le simple citoyen que je reste va se permettre de reprendre certains de tes propos et espère éveiller un début d'autocritique.

Cher Jérôme, le simple citoyen que je reste va se permettre de reprendre certains de tes propos et espère éveiller un début d'autocritique. Le confort des villégiatures et la douceur des plages de la Méditerranée devraient participer à ce questionnement...

EN RÉGION

«Cette loi est dégueulasse»

L'interdiction des emplois familiaux a été votée hier. Jérôme Lambert, député, et Nicole Bonnefoy, sénatrice, dénoncent une «loi populiste» et un climat de «suspicion généralisée».

VIENNE

A10: collisions en pas de blessé mais la paquille

Les gens qui pensent abolir des privilèges

■ **«Cette loi est une aberration qui veut faire croire à la création d'un nouvel ordre, d'un nouveau monde.»**
Alors, de deux choses l'une: soit on est satisfait de l'ordre et du monde actuel et on ne pense qu'à le préserver (c'est peut-être ton cas, mais alors il faut le dire !); ou on s'engage en politique avec la belle et saine ambition de changer le monde et on observe ou se réjouit des tentatives de changement... Et puis, si on se plante, eh bien on tente autre chose, mais au moins on aura essayé!

■ **«Ils se prennent pour des révolutionnaires de 1792, c'est proprement hallucinant! C'est dégueulasse, c'est affreux...»**
Donc, tu te plains de la volonté d'abolir des privilèges, c'est ça, j'ai bien compris? À titre personnel, je suis persuadé que dans notre période chaotique, on doit défendre, jusqu'à la mort s'il le faut, les valeurs de notre République qui reste une belle et grande aventure. De même, face aux souffrances qui accablent injustement un grand nombre de nos concitoyens, il faut lutter contre les indécents privilèges dont certains bénéficient sans raison. Je t'accorde que la notion «d'indécence» reste subjective, mais plus on attend et plus le curseur se durcit.

■ **«Comment faudra-t-il que je justifie le licenciement de Hayet? En faute?»**
Non, Jérôme, tout simplement comme tout citoyen justifie son adaptation à un texte de loi... Parce que c'est la loi!

■ **«Irremplaçable dans mon organisation professionnelle...»**
Eh bien, Jérôme, tu t'adaptes et tu modifies ton organisation professionnelle. Je me permets de te faire remarquer que tu commences à entrer dans l'ère de la reconnaissance pour croire que qui que ce soit puisse être professionnellement irremplaçable. Tu commences à rêver ton nom sur une plaque de rue?... Ça sent le sapin institutionnel, mon cher Jérôme!

■ **«À 60 ans, j'ai un patrimoine de 450 000 euros, trois fois moins que celui d'un cadre du même âge.»**
Alors là, c'est le pompon! Donc si je développe cette analyse, tous les cadres sexagénaires de France paient l'ISF (450 000 x 3 = 1 350 000, CQFD)... Eh bien c'est l'administration fiscale qui va être contente!

■ **«J'ai derrière moi une vie d'engagement au service de la Charente et de mon pays.»**
Comme tu viens juste d'être élu, je préférerais que tu l'aies devant toi, ta vie d'engagement... Et de garder toute ta belle énergie pour défendre l'intérêt collectif, le bien commun et toutes ces petites notions qu'il est toujours bon de rappeler. J'observe que beaucoup d'élus considèrent qu'ils méritent amplement leur rémunération et les avantages qui vont avec (et se lèvent quand il est question de les remettre en cause!) car ils exercent une activité extrêmement chronophage. J'aimerais être persuadé que c'est le travail de député qui est chronophage et non l'activité pour le devenir ou le rester! Votre rémunération se justifie pour défendre les citoyens, jamais pour flatter les électeurs!
Je ne sais plus sur quel ton le dire. La colère gronde et vous serez logiquement les premiers visés. Notre République est un bien trop précieux pour que ses petits représentants perdent leur temps à défendre leurs mesquins intérêts. Tu mérites mieux Jérôme, que de n'être qu'un homo-politicus de passage, dont pas un Tournepiche ne perdra son temps à analyser les vestiges quand nos poussières auront rejoint celles des êtres chers. J'aurais préféré te voir accompagner cette nécessaire réforme comme un élu faisant entendre son originalité au lieu de la critiquer comme un vieux baron offusqué.»

David Pougnaud-Barillon
(Angoulême)

Bernard Bec

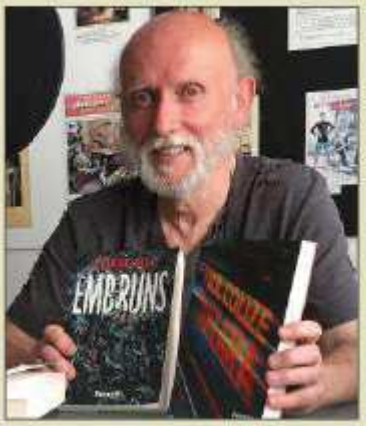

le grand ordonnateur de Polar le festival de Cognac (Photo archives CL), fourbit ses armes pour la prochaine édition qui se déroulera du 20 au 22 octobre prochain à La Salamandre. La liste des sélectionnés pour les grands prix 2017, catégories cinéma et télévision, est désormais bouclée. Quatre séries, trois films télé, quatre courts et quatre longs-métrages seront en compétition, leurs noms dévoilés... mais pas avant septembre pour conserver le suspense. Pour les livres et les BD, la sélection court toujours en revanche.

Marcher pour la paix et oublier la guerre en Syrie

■ Deux réfugiés syriens organisent un chemin de la paix
■ Ils habitent Cognac et Poitiers
■ La marche débute ce soir au gymnase des Vauzelles et se termine mercredi.

Geoffrey CLÉMENÇON
g.clemencon@charentelibre.fr

Zalloukh Khalil et Attaf Alnasser organisent conjointement ce chemin de la paix qui débute ce soir. Photo G. C.

On m'a proposé Cognac. On peut refuser la destination mais ce n'est pas conseillé», affirme Zalloukh Khalil dans un sourire complice. Âgée de 38 ans, cette réfugiée syrienne est Cognaçaise d'adoption depuis le 30 novembre dernier. Venue rejoindre sa sœur, elle s'est finalement très bien intégrée. Pour preuve, sa connaissance des associations locales. Avec Attaf Alnasser, Syrien de 34 ans habitant à Poitiers, elle organise un chemin de la paix qui débute ce soir à 20h30 au complexe des Vauzelles. L'un est chrétien, l'autre musulmane, les deux veulent vivre en paix.

«En Syrie, j'ai rencontré le père Frans Van der Lugt. Il organisait des randonnées entre Chrétiens et Musulmans pour dépasser nos différents religieux ou politiques.» Attaf Alnasser a travaillé pour les jésuites et a pu rencontrer trois fois cet homme d'Église assassiné en 2014 à Homs par des hommes armés dans d'obscures circonstances. S'inspirant de la démarche du prêtre, il a donc lancé cette randonnée, avec l'aide de Zalloukh Khalil qui dispose d'une carte de séjour renouvelable chaque année. Le chemin de la paix débute ce soir à 20h30 par un rassemblement aux Vauzelles à Cognac.

«Plusieurs Syriens qui ont émigré partout en Europe créent des marches pour la paix. Pourquoi pas nous ?», s'interroge le jeune homme originaire de Deraa, ville de 76 000 habitants située au sud-ouest de la Syrie, et qui a fui la guerre civile qui fait rage dans son pays depuis 2011.
Titulaire d'une carte de séjour en France pendant encore sept ans et demi, Attaf Alnasser se plaît beaucoup dans l'Hexagone: *«On a été très bien accueilli. Les gens sont chaleureux et nous aident énormément. Avec cette marche, on veut donner une autre image de notre pays.»*

Interdiction de parler politique ou religion

Zalloukh Khalil précise l'objectif de la démarche et insiste sur le fait qu'il est interdit de *«discuter de religion ou de politique. Sinon on va encore avoir le droit aux disputes entre les pro et les anti-Bachar el-Assad !»*
Cette enseignante de français et de langues étrangères donne des cours d'arabe et rédige des traductions à Cognac de manière bénévole. Bien ancrée dans le paysage cognaçais, elle a bénéficié de l'aide du père Baudouin de Beauvais et d'autres associations. *«Grâce à l'échange et à la discussion, on désamorce plein d'a priori. Le chemin de la paix est fondé sur le même modèle.»*
Un groupe Facebook a été instauré pour annoncer l'événement. *«On a reçu beaucoup d'inscriptions mais les transports coûtent cher. Certains veulent venir d'Allemagne en bus par exemple.»* Attaf Alnasser espère une petite *«soixantaine de personnes»* tout de même, qui sera hébergée au complexe des Vauzelles prêté gracieusement par la mairie.
Interrogés sur ce qu'ils pensent de la guerre civile qui fait rage en Syrie, aucun des deux comparses ne s'est mouillé. Une esquisse de réponse finit par être murmurée du bout des lèvres de Zalloukh Khalil: *«Tout cela est une affaire de politique et de religion. C'est pour cela que nous n'en voulons pas lors du chemin de la paix. Nous souhaitons la paix plus que tout.»*
Les deux réfugiés ne savent pas quand ils pourront retourner en Syrie. Ils ont tous les deux une partie de leur famille restée sur place.

Contact: Zalloukh Khalil au 07 69 46 10 44 ou Attaf Alnasser au 06 21 31 32 23.

Un chemin qui débute ce soir à 20h30

Le programme: ce soir à 20h30, accueil et soirée officielle avec les élus au complexe des Vauzelles. Le public est convié.
Demain: début de la marche de 23 km. Départ à 9 h des Vauzelles. Le trajet passe notamment par Richemont et Le Ri Bellot avant de revenir à Cognac.
Dimanche: autre marche d'une vingtaine de kilomètres avec une visite du Domaine Pautier à Bourg-Charente à 15 h.
Lundi: rendez-vous à 10 h à Boutiers-Saint-Trojan chez Brard Blanchard. Une visite de l'Espace découverte et de Cognac est aussi prévue.
Mardi: le choix n'est pas arrêté entre une journée baignade à la mer à Royan ou à la piscine municipale.
Mercredi: fin de la marche.

L'image

Ça baigne pour l'X'eau

Pendant les vacances, ça continue sur le chantier de l'X'eau. Le futur complexe aquatique des Vauzelles se dessine de plus en plus. Avec en premier lieu une entrée principale dont la et les formes sont aujourd'hui bien définies, sur fond couleurs pierre et calcaire blanc (Photo G. B.). Au regard de l'avancement des travaux, bien engagés eux aussi sur l'autre façade où se situera l'espace ludique extérieur, et au niveau de l'accès rue d'Angoulême, ce complexe est bien parti pour être à l'heure sur le plot de départ lors de son ouverture prévue le 9 décembre prochain.

Œufs: crise sanitaire en Europe

L'enquête sur la fraude à l'origine de la contamination de millions d'œufs en Europe par le fripronil s'est accélérée hier en Belgique et aux Pays-Bas, avec deux arrestations.

Le Danemark et la Slovaquie sont venus s'ajouter hier à la liste des pays européens touchés par le scandale des œufs contaminés par l'insecticide fipronil, alors que l'enquête s'est accélérée en Belgique et aux Pays-Bas. Vingt tonnes d'œufs contaminés au fipronil, provenant de Belgique, ont été vendus au Danemark, a annoncé hier soir l'Autorité alimentaire et vétérinaire du pays, tandis que les autorités slovaques ont déclaré avoir découvert des œufs contaminés importés des Pays-Bas et ayant transité par l'Allemagne Dans le volet judiciaire du scandale, deux dirigeants *«de l'entreprise qui a probablement appliqué le produit dans les élevages avicoles»* ont été arrêtés aux Pays-Bas, selon le parquet, qui n'a pas révélé le nom de la société. Mais selon les médias néerlandais, il s'agit de ChickFriend, largement mise en cause par les éleveurs touchés. En Belgique, onze perquisitions ont été menées *«dans tout le pays»* dans le cadre de l'enquête qui cible désormais 26 personnes et entreprises suspectes, selon le parquet d'Anvers (nord). Il a précisé que *«près de 6 000 litres de produits interdits»* - du fipronil selon les médias - avait été saisis en juillet dans une société belge. Là encore, la justice n'a pas désigné nommément l'entreprise, mais elle est identifiée comme le distributeur de produits sanitaires pour l'élevage Poultry-Vision, à l'origine du scandale avec Chick-Friend, selon les médias. Le dirigeant de Poultry-Vision a été *«entendu»* en juillet, puis *«relâché sous strictes conditions»*, précise le parquet, qui *«prend les faits très au sérieux, vu leur gravité, leur ampleur, leur caractère organisé et leur contexte international»*. *«Ajouter des produits interdits à des produits utilisés dans l'industrie alimentaire par appât du gain met en danger la sécurité alimentaire et abîme la confiance du consommateur»*, a-t-il insisté.

> **Ajouter des produits interdits à des produits utilisés dans l'industrie alimentaire par appât du gain met en danger la sécurité alimentaire.**

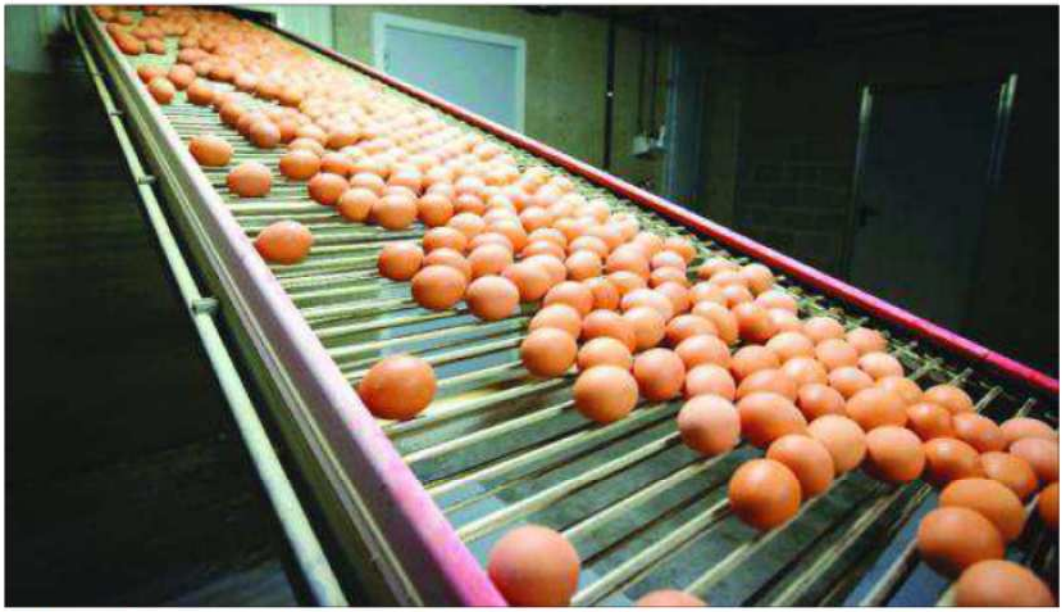

En France, cinq entreprises ont reçu des lots contaminés et un seul élevage a été bloqué. Photo AFP

Banni dans les élevages

Ces opérations interviennent alors que la crise des œufs contaminés continue de préoccuper les autorités sanitaires en Europe, même si les risques pour la santé du consommateur sont a priori limités. En cause, l'utilisation du fipronil, un antiparasite pourtant strictement banni dans les élevages de poules, par des sociétés de désinfection intervenant dans des exploitations agricoles aux Pays-Bas, en Belgique et en Allemagne. En dehors des trois pays d'origine, neuf pays ont annoncé avoir été livrés en œufs contaminés. Hier, la Roumanie a en effet aussi annoncé avoir saisi une tonne de jaunes d'œufs contenant du fipronil, en provenance d'Allemagne. Le Royaume-Uni, qui avait jusque-là affirmé n'être que marginalement touché, a annoncé hier que 700 000 œufs contaminés avaient été importés pour être utilisés dans la fabrication de produits alimentaires. Au Luxembourg, le distributeur allemand Aldi a dû retirer ce qui restait de deux lots d'œufs, dont un présentant des taux de fipronil les rendant impropres à la consommation par des enfants en bas âge. En France, cinq entreprises spécialisées dans les produits dérivés ou transformés à base d'œufs ont reçu des lots contaminés et un élevage a été bloqué.

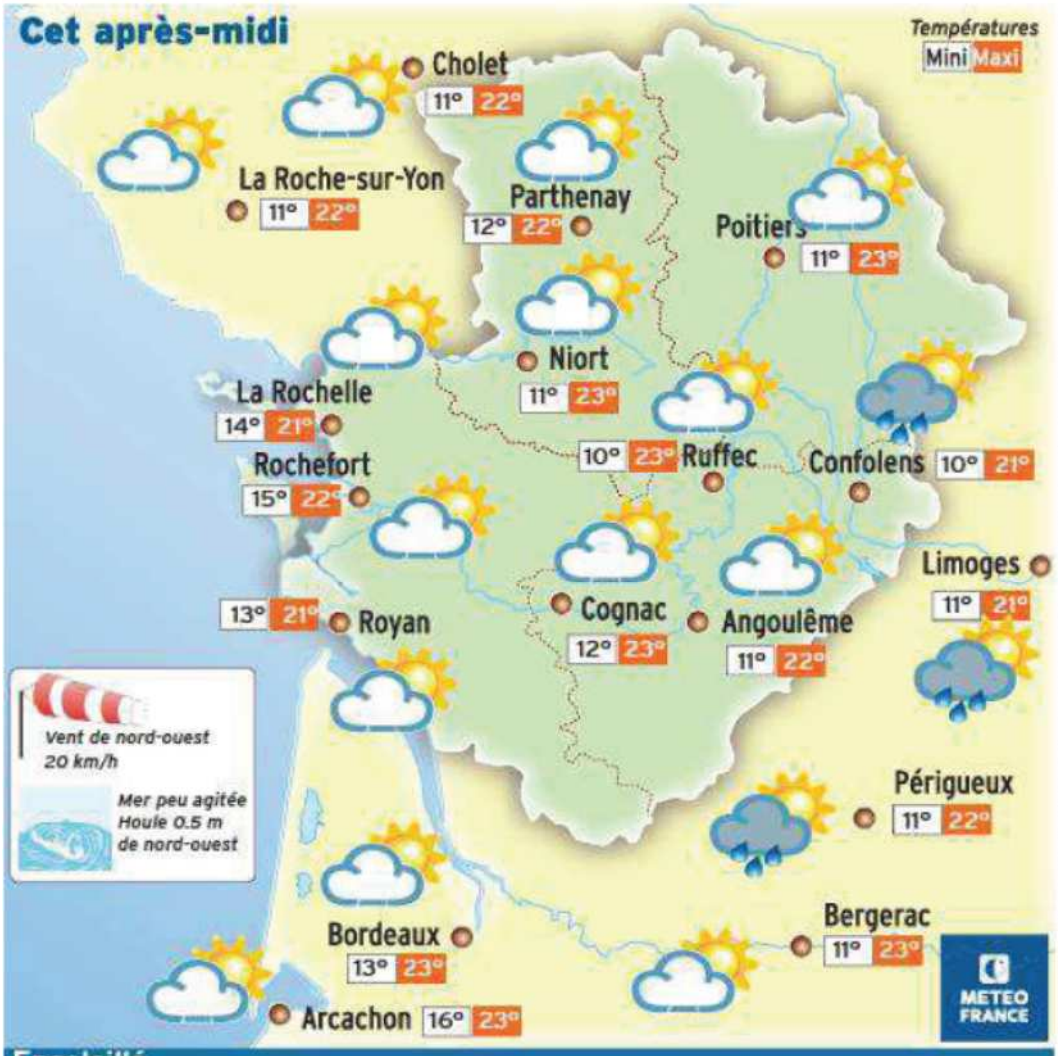

Ensoleillé.

Le soleil domine malgré la présence, parfois nombreuse, de cumulus dans l'intérieur. Une ondée n'est pas totalement exclue vers Confolens et Montmorillon.

	Royan	Cognac	Angoulême	Confolens
Samedi	14° 22°	12° 24°	11° 23°	10° 22°
Dimanche	15° 25°	14° 27°	13° 27°	12° 26°
Lundi	15° 30°	15° 32°	14° 32°	13° 30°
Mardi	19° 24°	19° 27°	18° 27°	18° 26°
Mercredi	15° 24°	15° 26°	14° 26°	14° 25°
Jeudi	17° 23°	16° 25°	15° 25°	15° 24°

Deux arrestations dans le scandale des œufs

BELGIQUE/PAYS-BAS

L'enquête sur la fraude à l'origine de la contamination de millions d'œufs en Europe par l'insecticide fipronil s'accélère

Aux Pays-Bas, deux dirigeants « de l'entreprise qui a probablement appliqué l'insecticide fipronil dans les élevages avicoles » ont été arrêtés. Selon les médias néerlandais, il s'agit de ChickFriend, largement mise en cause par les éleveurs touchés. En Belgique, 11 perquisitions ont été menées dans le cadre de l'enquête qui cible désormais 26 personnes et entreprises suspectes. Le parquet d'Anvers précise que « près de 6 000 litres de produits interdits » – du fipronil selon les médias – ont été saisis en juillet dans une société belge que la justice ne désigne pas nommément, mais qui peut être identifiée comme le distributeur de produits sanitaires pour l'élevage Poultry-Vision, à l'origine du scandale avec ChickFriend.

En Belgique, la destruction des œufs se poursuit. PHOTO AFP

Déjà onze pays en Europe

Le dirigeant de Poultry-Vision a été « entendu » en juillet, puis « relâché sous strictes conditions », précise le parquet, qui « prend les faits très au sérieux, vu leur gravité, leur ampleur, leur caractère organisé et leur contexte international ». « Ajouter des produits interdits à des produits utilisés dans l'industrie alimentaire par appât du gain met en danger la sécurité alimentaire et abîme la confiance du consommateur », a-t-il insisté.

Ces opérations interviennent alors que la crise des œufs contaminés continue de préoccuper les autorités sanitaires en Europe, même si les risques pour la santé du consommateur sont a priori limités. En cause, l'utilisation du fipronil, un antiparasite pourtant strictement banni dans les élevages de poules, par des sociétés de désinfection intervenant dans des exploitations agricoles aux Pays-Bas, en Belgique et en Allemagne.

Dès que la Belgique a donné l'alerte à ses partenaires européens, le 20 juillet, des dizaines de poulaillers ont été bloqués, et des millions d'œufs retirés des supermarchés à titre préventif ou parce que le taux de produit antiparasitaire dépassait les seuils fixés par la réglementation. En dehors des trois d'origine, huit pays ont d'ores et déjà annoncé avoir été livrés en œufs contaminés. Hier, la Roumanie, le Royaume-Uni, le Danemark puis la Slovaquie en faisaient tour à tour état.

En France, où cinq entreprises spécialisées dans les produits dérivés ou transformés à base d'œufs ont reçu des lots contaminés, le ministre de l'Agriculture, Stéphane Travert, a souhaité une meilleure coopération, appuyant son homologue belge Denis Ducarme qui venait d'accuser les Pays-Bas d'avoir traité avec légèreté un tuyau anonyme reçu en novembre 2016 sur la présence de fipronil dans les élevages néerlandais. La Haye a réfuté toute accusation de négligence, assurant que, « à ce moment-là, il n'y avait aucune indication d'un risque aigu pour la sécurité alimentaire. Il n'y avait pas d'indication que du fipronil pourrait se trouver aussi dans les œufs. »

La première dame passe mal

ÉLYSÉE Emmanuel Macron a senti le vent tourner. Il renonce à créer un statut officiel pour la première dame, une fonction qu'ignore la Constitution

DOMINIQUE RICHARD
d.richard@sudouest.fr

L'un est banquier, le second scientifique. En Angleterre et en Allemagne, les conjoints de Theresa May et d'Angela Merkel sont des hommes quasi invisibles fuyant la lumière et les ors du pouvoir. Rien de tel dans la monarchie républicaine française. Lorsqu'un nouveau président prend ses quartiers à l'Élysée, sa femme fait elle aussi son entrée au château. Si l'on excepte « Tante Yvonne », l'épouse passe-muraille du général de Gaulle, toutes les premières dames de la Ve République ont réclamé de la visibilité.

Rompre avec l'hypocrisie

Elles jouent un rôle aux côtés de leurs maris. Mais les contours de la fonction restent flous. La Constitution ne la reconnaît pas, les électeurs se prononçant pour un candidat et non pour un couple. Cela n'empêche pas les activités de la première dame d'être prises en charge par le budget de la résidence de la République. Mais en aucun cas elle ne peut engager des dépenses au nom de l'État. En 2007, Cécilia Sarkozy, qui s'était servie de la carte bancaire de l'Élysée pour inviter notamment des journalistes à déjeuner, s'était vertement fait rappeler à l'ordre.

Désireux de rompre avec l'hypocrisie ambiante, Emmanuel Macron avait annoncé pendant la campagne de la présidentielle qu'il établirait un cadre juridique susceptible de clarifier les attributions de la première dame. En quelques semaines, une pétition en ligne a sérieusement contrecarré ses projets. Plus de 300 000 personnes ont signé le texte rédigé par un artiste peintre surgi de nulle part lui demandant de renoncer à tout statut officiel et à tout financement dédié. À l'heure où le Parlement vient de voter l'interdiction des emplois familiaux, faire une exception à l'Élysée ne serait pas forcément du meilleur effet.

Il y a quelques mois encore, le chef de l'État se disait désireux de mieux tenir compte de « l'expression directe de ses concitoyens ». Il est pris au mot de ses propres déclarations, sous le feu d'une opinion révulsée par les dépenses inutiles et dans l'incapacité d'afficher des économies en la matière. François Hollande ne lui a pas facilité la tâche en finissant son mandat en célibataire, sa dernière compagne, Julie Gayet, ne voulant pour rien au monde venir poser ses valises rue du Faubourg-Saint-Honoré.

Sarkozy joue la transparence

Le budget de l'Élysée a pendant longtemps ressemblé à une caisse noire qui a permis tous les abus. François Mitterrand a ainsi pu financer pendant 14 ans la protection de sa double vie conjugale en toute impunité. Sa fille cachée, Mazarine Pingeot, auteur l'an passé du livre à succès « La Dictature de la transparence », a ainsi été surveillée jour et nuit pendant deux septennats par huit gendarmes (1).

Depuis 2007, de tels dérapages ne sont a priori plus possibles. À la demande de Nicolas Sarkozy, la Cour des comptes décortique chaque année les dépenses de l'exécutif. L'ancien président n'a d'ailleurs pas été épargné par cet examen sans concession. En 2013, la juridiction avait révélé que les contribuables avaient financé l'année précédente à hauteur de 410 000 euros le site Internet de Carla Bruni-Sarkozy.

Gardes du corps non compris, la chanteuse bénéficiait en outre de huit collaborateurs et coûtait en moyenne 60 000 euros net par mois au contribuable. Beaucoup moins que Bernadette Chirac, qui en avait compté jusqu'à vingt et un, mais quasiment deux fois plus que Valérie Trierweiler, qui n'en disposait que de cinq avant d'être congédiée.

Brigitte Macron ne bénéficiera pas d'un statut officiel, comme l'avait imaginé son mari. PHOTO ALAIN JOCARD/AFP

L'Élysée devrait annoncer au plus tard début septembre, par un simple communiqué, la place qu'occupera Brigitte Macron dans le paysage présidentiel. Aux oubliettes, le statut ! L'ancienne professeur de français ne sera sans doute pas placée sur le piédestal dont rêvait son mari. À l'heure où les 5 euros rabotés sur l'allocation logement enflamment les réseaux sociaux, le président devra sans doute veiller à sa communication et afficher un train de vie réduit au strict minimum pour la première dame. L'état de grâce est fini.

(1) Lire le livre du commandant Prouteau, fondateur du GIGN : « La Petite Demoiselle et autres affaires d'État », éditions Michel Laffon.

TROIS CONSEILS À APPLIQUER AVEC MODÉRATION

Quel verre choisir pour déguster du cognac ?

La liqueur des dieux ne se boit pas dans une chope à bière ou un pot à moutarde

Bingo ! Les vacances en Charente se terminent et vous avez acheté le précieux flacon. Vous avez glissé la bouteille de VSOP (Very superior old pale) dans la valise, entre les chemises et les pantalons pour qu'elle ne se casse pas. Et les verres ?

1 Le modèle ballon tu proscriras

Direction le premier magasin de vaisselle venu, où l'on vend surtout des verres ballon à petit pied. Ils sont plus ou moins gros, plus ou moins chers... et vous pensez avoir fait une bonne affaire en respectant codes et traditions. Erreur ! Le verre ballon, pourtant si réputé, est à proscrire. Il concentre les vapeurs d'alcool. Au nez, la sensation de brûlure est assurée.

Le modèle tulipe, avec son col resserré, privilégie les arômes aux vapeurs d'alcool. PHOTO BNIC

2 Le modèle tulipe tu préféreras

Le connaisseur optera pour le verre à forme tulipe, dont la base ronde et son son col resserré privilégient les arômes aux vapeurs d'alcool. Notons que le verre tulipe est celui des maîtres de chais. Il est également prisé par ceux qui ne jurent que par les grands whiskies. C'est dire. En janvier 2009, le Bureau national interprofessionnel du cognac (BNIC) avait réuni les meilleurs sommeliers et barmen du monde pour un test grandeur nature. Dix verres à cognac furent notés selon quatre critères : la taille, l'esthétisme, la prise en main et la perception aromatique. Pas moins de 2 000 notes furent compilées et – sans grande surprise – c'est le fameux verre tulipe qui fut primé, en particulier la référence EDV n° 1 soufflé bouche des Verreries de la Marne.

3 À la boutique du BNIC tu te précipiteras

Il existe beaucoup de modèle de verre tulipe, en verre blanc, Kwarx (une matière très brillante) ou cristal. Notre conseil : filez à la boutique du BNIC, au 23, allées Bernard-Guionnet à Cognac, où les six verres sont vendus 9 €. Rapport qualité-prix imbattable. Il est même possible de commander sur www.cognac.fr.

Olivier Sarazin

Cinq jours pour célébrer la paix et la fraternité

COGNAC Deux Syriens organisent un « chemin de la paix » jusqu'à mardi. Des temps de rencontres et d'échanges. Une première en France

DIDIER FAUCARD
d.faucard@sudouest.fr

Attaf Alnasser et Zalloukh Khalil invitent les Cognaçais et les autres à les rejoindre ce week-end. D.F.

La jeune femme s'appelle Zalloukh Khalil ; l'homme Attaf Alnasser. Tous deux sont réfugiés syriens. Originaire d'Alep, « une partie de ma famille y est encore », où elle était enseignante de français, elle a quitté sa ville en août 2016 puis est arrivée à Cognac en novembre. Lui est installé à Poitiers avec sa famille depuis février 2015.

Tous deux ont décidé d'organiser lors de ce long week-end du 15 août un « chemin de la paix ». Cinq jours de marches, de randonnées et aussi d'activités culturelles et de loisirs. Mais aussi et surtout des journées de rencontres et d'échanges autour des notions de paix, de fraternité et de partage. « L'idée est de faire se rencontrer les Syriens en dehors de toute considération religieuse, politique ou socioculturelle, en acceptant la différence de l'autre », disent-ils.

Un dialogue qui est rarement possible dans leur pays : « En Syrie quand un musulman, par exemple, rencontre un chrétien, le dialogue est rarement possible », indique Attaf Alnasser. « La politique et la religion, ce sont les deux causes qui font que la Syrie est dans cette situation aujourd'hui. Alors, lors de cette rencontre, ce sont des sujets qui seront évités. On parle culture, société mais pas de cela. » Une manifestation qui se situe dans la lignée de ce qu'organisait chaque année le père jésuite néerlandais Frans qui a vécu pendant quarante ans en Syrie avant d'être assassiné à Homs en 2014. Par qui ? Dieu seul le sait.

Des échanges franco-syriens

Si des marches de la paix ont déjà eu lieu en Allemagne, en Autriche et aux Pays-Bas, ce sera une première en France. Mais pourquoi à Cognac ? « Quand Attaf m'a parlé de cette marche, j'ai dit pourquoi pas à Cognac. C'est une jolie ville qui a un long passé », explique Zalloukh Khalil. Un projet rendu possible grâce, notamment, au soutien de la municipalité et de la Ligue des droits de l'Homme. Et si Attaf Alnasser et Zalloukh Khalil attendent à partir d'aujourd'hui bon nombre de Syriens venus de France et d'autres pays européens, les Charentais sont, bien évidemment, invités à participer à cette rencontre, toujours dans un esprit d'amitié, d'échanges et de découverte de cultures différentes. « Dans les marches auxquelles j'ai participé ; il y avait pas mal de participation de la population, pour partager un moment, un repas », témoigne Attaf. Espérons que les Français seront à la hauteur et viendront à la rencontre de ce peuple qui voit son pays éclaté : « On espère toujours que la paix reviendra là-bas, on croise les doigts. On attendant, on fait tout pour s'intégrer au mieux en France », confie Zalloukh.

En ce monde de brutes, un moment de paix est toujours bon à prendre.

LE PROGRAMME

AUJOURD'HUI. Rassemblement à 20 h 30, salle municipale de basket (15 rue de Marignan).
SAMEDI ET DIMANCHE. Marches entre 10 et 25 km autour de Cognac. Départ à 9 heures (départ salle de basket ou jardin public).
LUNDI. Marche et visite d'une maison de cognac et Espace découverte.
MARDI. Journée à Royan ou piscine. Soirée festive (20 heures) avec de la poésie cognaçaise et syrienne, échanges sur l'histoire de la Syrie et de Cognac et musique, toujours salle du basket.

Pour tout renseignement, contacter Zalloukh Khalil : 07 69 46 10 44 ; Attaf Alnasser : 06 21 31 32 23.

« Il y a beaucoup trop d'internements forcés »

LA COURONNE Hier, une manifestation a eu lieu à Camille-Claudel

« Dans les centres, certains patients sont victimes de traitements punitifs ou de menaces. » Coralie Gamet, porte-parole de la Commission des citoyens pour les droits de l'Homme (CCDH), a manifesté hier aux côtés de six autres personnes devant l'hôpital Camille-Claudel à La Couronne. Tous protestent contre le nombre trop important d'internements forcés. « 74 % sont des procédures d'urgence ou de péril imminent. Or, selon la loi, ces mesures doivent être utilisées à titre exceptionnel. Ce qui n'est pas le cas actuellement », explique-t-elle.

Pour le directeur du centre, M. Arnaud, il n'y a « pas d'internements abusifs à Camille-Claudel. Ce sont des prises en charge nécessaires. Parfois, ce sont les patients eux-mêmes qui demandent à être internés. » La direction a été prévenue tardivement de cette manifestation et la « conteste totalement même si les préoccupations sont légitimes. » La délégation sportive de la commission, présente hier, a organisé un raid à vélo de plus de 600 kilomètres entre Nantes et Bordeaux.

Des membres se sont engagés suite à un trauma personnel. C. L.

Si leur but est de faire entendre « leur voix c'est avant tout pour les victimes. Nous recevons plusieurs dizaines d'appels par jour. » Après la fin du raid, la commission alertera les autorités compétentes de la Charente « pour que la dignité des patients soit respectée. »

Cinq mois ferme pour quatre infractions

JUSTICE Sans permis, un Cognaçais a été arrêté mardi à Châteaubernard en possession de cocaïne

Son casier judiciaire fait état de quatorze mentions, dont une bonne partie pour des affaires de stupéfiants. Alors forcément, les policiers de Cognac le connaissent. Et sont surpris de le voir mardi, en début de soirée, conduire une Opel Corsa, alors même qu'il ne dispose pas de permis de conduire. Lorsque les fonctionnaires veulent l'interpeller dans une impasse de Châteaubernard, Nicolas, 37 ans, père de six enfants prend la fuite, à pied. Dans sa course, il prend le soin de se débarrasser d'un sachet de 2,3 grammes de cocaïne.

« Un constat accablant »

Les policiers l'interpellent finalement et retrouvent les stupéfiants. Nicolas circulait sans permis, sans assurance, détenait de la cocaïne et en prime, le test de dépistage s'avère positif. Les prélèvements sanguins révèlent qu'il a consommé de l'héroïne et de la cocaïne. « Constat accablant », pour le procureur Cyril Vidalie. Le Cognaçais était en effet jugé hier en comparution immédiate. Pour les quatre infractions, il était en récidive légale. Lui, définit sa consommation comme « occasionnelle » et ne se considère pas dépendant. Depuis quatre ans, il ne travaille pas, explique qu'il « tourne en rond » et compte partir avec sa famille vivre à Lourdes. La présidente est dubitative. « Pour un consommateur occasionnel, vous avez une grosse dose sur vous… », fait-elle remarquer, estimant que Nicolas est dans le déni. Le procureur y voit « un comportement irresponsable. Il s'ancre dans la fuite, la délinquance, il génère un risque social. C'est un homme dangereux sur nos routes. » Il requiert dix mois de prison dont cinq mois ferme. Le tribunal a suivi ces réquisitions. S'ajoute une obligation de soins, de travailler et de passer le permis.

Antoine Beneytou

Le numérique au service de l'emploi

GRAND COGNAC L'Agglo a mis en place une plateforme pour favoriser la mise en relation des demandeurs d'emploi et des entreprises

DIDIER FAUCARD
d.faucard@sudouest.fr

En 2015, Grand Cognac – qui était alors encore Communauté de communes –, a lancé l'opération Défi cognac (Démarche Emploi Formation Inter-filières du cognac). Le but est d'accompagner la filière, sur l'ensemble de la zone de l'appellation, sur les questions, face à des métiers sous tensions car ayant parfois du mal à recruter, sur les questions notamment de recrutement, de formation et de sécurisation des parcours professionnels.

Fort de cette expérience, Grand Cognac (aujourd'hui passé en Agglo) a voulu aller plus loin, « parce que le développement, ce n'est pas seulement agir sur l'économie, mais aussi accompagner la question de l'emploi », indique Véronique Marendat, la vice-présidente en charge de ces questions.

L'idée a donc été de pousser l'action en faveur de l'emploi d'une manière globale en lançant une plateforme numérique (1) permettant de mettre en relation les demandeurs d'emploi et les entreprises du territoire. Cela en collaboration avec la société bordelaise My Fair Job, fondée en 2010 et expérimentée dans ce genre de prestation. « Nous avons déjà de grandes mutuelles et des collectivités comme celle de Pau, en clients. »

En quelques clics

Le principe de cette plateforme est basé sur deux constats. Aujourd'hui, 50 % des emplois font suite à des candidatures spontanées, contre 7 % par diffusion d'annonce et 9 % en passant par Pôle Emploi ou la Mission locale. Mais il est difficile pour un demandeur d'emploi seul de se lancer dans ce genre de démarches et d'envoyer plusieurs dizaines de candidatures aux entreprises ; tout simplement parce que cela a un coût. Via la plateforme, Grand-Cognac (2) a, donc, décidé, d'offrir gratuitement ce service aux habitants du territoire. Qu'il s'agisse d'une recherche d'emploi durable, d'un job d'été, d'un stage ou encore d'une volonté de reconversion professionnelle.

Comment ça marche ? Une fois sur le site, le candidat est invité à confectionner un CV. Mais un CV un peu différents des classiques où l'ensemble du parcours est généralement détaillé. Il s'agit de mettre l'accent sur les compétences que l'on peut avoir dans différents domaines. Là encore, c'est le genre d'angle qui a davantage de chances d'attirer l'attention du recruteur des entreprises. Pour info, 24 000 références de toutes sortes sont présentes. De quoi trouver, au ce qui correspond à son profil.

La plateforme est active depuis le mois de juin. PHOTO D. F.

Ensuite, une fois, également définis les secteurs d'activité et géographiques recherchés, le CV est envoyé aux entreprises inscrites sur la plateforme. Sachant que plus de 2 700 sociétés charentaises y sont déjà présentes et que chaque candidature est envoyée 300 fois. Lancé en juin dernier, le dispositif va être complété à partir du mois septembre. En effet, un espace recruteurs sera, également disponible. Les entreprises qui se seront inscrites recevront par mail les CV des demandeurs d'emploi, en fonction de leurs critères de recherche. de compétences. En parallèle, une CVthèque sera mise en place, dans laquelle, elles pourront directement aller puiser. « Ce n'est pas un système concurrent à Pôle Emploi, mais complémentaire », indiquent les concepteurs de My Fair Job.

(1) Site : emploi.grand-cognac.fr ou via le site : www.grand-cognac.fr

Il veut développer le cyclotourisme

LOISIRS Avec son stand de location de vélos et des idées plein la tête, Régis Roch espère voir se développer une nouvelle forme de tourisme

« C'est fini les vacances à ne rien faire pendant trois semaines et à bronzer sur la plage ». Une main dans la poche, un œil sur une famille britannique qui s'éloigne à vélos, Régis Roch, nouveau loueur de vélos à Cognac observe le tourisme évoluer. « Les gens sont plus actifs, ils recherchent des activités sportives », explique-t-il. Depuis juillet, ce passionné de sport a fait escale avec ses vélos quai du Solençon. Il entend développer les projets de cyclotourisme en région cognaçaise.

Régis Roch est éducateur sportif au sein de l'Association de sport de plain air du Cognaçais (ASPA). Son ambition de voir se développer l'offre de location de vélos à Cognac a rencontré celle de la municipalité au début de l'été. « La mairie nous a fourni ce cabanon », précise-t-il pointant du doigt le petit local en bois où l'association accueille le public en bord de Charente. Pour 5 euros la demi-journée et 10 euros la journée, (gratuit pour les enfants), Régis Roch propose aux touristes d'explorer les alentours à deux-roues. « Nous avons aussi une offre de vélos électriques pour cinq euros de plus », ajoute-t-il.

Une piste cyclable en 2018

Homme de projets, Régis Roch fourmille d'idées. Il souhaite profiter de la nouvelle piste cyclable qui reliera Angoulême à Rochefort en 2018, pour proposer des « séjours clés en main » aux cyclotouristes. « Nous les accueillerions à la gare avec les vélos, gérerions le gîte et le couvert ainsi que toutes les visites et activités », explique l'éducateur sportif.

En attendant, inspiré par les cyclistes qu'ils croisent depuis son cabanon, Régis Roch aimerait que Cognac devienne une ville étape pour les voyageurs à deux-roues. Un endroit de référence où les amateurs pourraient trouver de l'aide en cas de besoin, comme l'explique le loueur de vélos : « J'ai déjà eu des passants qui avaient besoin d'une petite réparation sur leur vélo, je les ai aidés. »

Le stand de location ferme ses portes le 26 août. D'ici là, il est possible d'acquérir l'un des vélos. Le gérant espère pouvoir ainsi renouveler l'offre l'an prochain et être « toujours à la pointe ».

Anne-Laure de Chalup

Régis Roch gère la location de vélos. PHOTO A-L.C